

**COMMUNE  
DE  
VIC-FEZENSAC**

**ARRETE DU MAIRE**

Code Postal 32190

**PORTANT OUVERTURE DE 2CAMPES DE TOURISME SAISONNIER  
POUR PENTECOTE 2019**

Le maire de Vic-Fezensac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-21, L 2212-1, L2212-2 et suivants ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982;

Vu la délibération du conseil municipal DCM 2018-37 en date du 30 Mai 2018 portant sur la fixation des tarifs municipaux

Considérant qu'il y a lieu de réglementer les périodes d'ouverture de deux camps de tourisme saisonnier à l'occasion du week-end de la Pentecôte 2019;

**ARRETE :**

Article 1 : Deux camps de tourisme saisonnier, d'une superficie de 1,5 ha au terrain d'entraînement de football des Acacias, de 5 ha au terrain de Cauderon seront ouverts pour la durée du week-end de la Pentecôte 2019: du vendredi 07 juin au mardi 11 juin à 14h00.

- Le Camping des Acacias est ouvert du vendredi 07 Juin 2019 de 13h00 au mardi 11 juin.

- Le Camping de Cauderon est ouvert du vendredi 07 Juin 2019 de 16h00 au mardi 11 juin.

Article 2 : La billetterie est ouverte :

-Camping des Acacias : le vendredi 07 Juin 2019 de 13h00 à 24h00, le samedi 08 Juin 2019 de 10h00 à 24h00.

- Camping de Cauderon : le vendredi 07 Juin 2019 de 16h00 à 24h00, le samedi 08 Juin 2019 de 10h00 à 24h00.

Article 3 : Les tarifs :

Camping des Acacias : pour la durée de l'évènement, 15 € le campeur et 10 € la voiture.

Camping Cauderon : pour la durée de l'évènement, 15 € le campeur.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction compétente dans les délais de 2 mois suivant sa publication.

Article 5 : La Directrice Générale des Services, le Directeur des Services Techniques de la Commune de Vic-Fezensac sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera transmis à Madame la Préfète du Gers pour le contrôle de la légalité.

A VIC-FEZENSAC, le 23 Mai 2019

Le Maire,  
Michel ESPIÉ



Envoyé en préfecture le 27/05/2019

Reçu en préfecture le 27/05/2019

Affiché le



ID : 032-213204621-20190523-2019\_DG14-AR